

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 10 JUIN 2021

DELIBERATION N°2021.00227

**PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT - SOUTIEN DES OPERATIONS
D'HABITAT ET METROPOLE AU TITRE DU PROTOCOLE SIGNE AVEC LA
CAISSE DE GARANTIE DU LOGEMENT LOCATIF SOCIAL**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 04 juin 2021

Nombre de membres en exercice : 71

Nombre de présents : 51

Nombre de pouvoirs : 9

Nombre de voix : 60

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL,
M. Jean-Luc BASSON, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET,
M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS,
Mme Stéphanie CALACIURA, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE,
M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND,
Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET,
M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Pascal GONON, M. Rémy GUYOT,
M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN,
Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Yves LECOCQ,
M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE,
Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU,
M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT,
Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER,
M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY,
M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Eric BERLIVET donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,
M. Cyrille BONNEFOY donne pouvoir à M. Vincent BONY,
M. Kamel BOUCHOU donne pouvoir à M. Denis BARRIOL,
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,
M. Jordan DA SILVA donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,
M. Martial FAUCHET donne pouvoir à M. Fabrice DUCRET,
M. Michel GANDILHON donne pouvoir à M. Jean-Marc THELISSON,
Mme Ramona GONZALEZ CRAIL donne pouvoir à Mme Marie-Christine THIVANT,
M. Jean-Marc SARDAT donne pouvoir à M. Gilbert SOULIER

RECU EN PREFECTURE

Le 16 juin 2021

VIA DOTELEC - iXBus

93 02-042-24620770-20210610-02021002270

DATE D'AFFICHAGE : 16 juin 2021

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Philippe DENIS, M. David FARA, M. Christophe FAVERJON,
M. Jérôme GABIAUD, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Yves MORAND,
M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, M. Daniel TORGUES

Secrétaire de Séance :

Mme Siham LABICH

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 10 JUIN 2021

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT - SOUTIEN DES OPERATIONS D'HABITAT ET METROPOLE AU TITRE DU PROTOCOLE SIGNE AVEC LA CAISSE DE GARANTIE DU LOGEMENT LOCATIF SOCIAL

En matière d'habitat social, le Programme Local de l'Habitat oriente l'action de la Métropole vers le rééquilibrage territorial de l'offre locative sociale, son renouvellement et sa réhabilitation.

Le programme d'actions du Programme Local de l'Habitat prévoit ainsi de soutenir :

- la démolition du parc HLM déqualifié situé dans les quartiers du Contrat de Ville ;
- la reconstitution d'une partie de l'offre HLM démolie dans le cadre des projets de renouvellement urbain des quartiers du Contrat de Ville ;
- la production de résidences HLM qui participent à l'accueil de publics spécifiques, au renouvellement du tissu immobilier existant ou au rééquilibrage territorial de l'offre HLM ;
- la réhabilitation thermique du parc HLM.

Le Conseil Métropolitain, lors de sa séance du 23 mai 2019, a adopté les modalités de soutien de la Métropole pour ces actions.

Les opérations de l'OPH Habitat & Métropole font l'objet d'une délibération spécifique, conformément au protocole d'aide conclu avec la Caisse de Garantie du Logement Locatif Social (CGLLS) et validé par le Conseil Métropolitain lors de sa séance du 05 octobre 2020.

Sur cette base, il est proposé d'adopter la programmation suivante :

- au titre du soutien de droit commun à la réhabilitation thermique des logements locatifs sociaux, la programmation compte une opération de 45 logements avec un soutien financier de Saint-Etienne Métropole de 157 500 € ;
- au titre du soutien à la démolition, à la réhabilitation et au renouvellement du parc locatif social des quartiers du Contrat de Ville, la programmation compte :
 - en démolition : une opération de 10 logements, avec un soutien financier de Saint-Etienne Métropole de 55 000 € ;
 - en réhabilitation thermique : trois opérations situées dans trois communes pour un total de 196 logements, avec un soutien financier de Saint-Etienne Métropole de 686 000 €.

Le soutien financier de Saint-Etienne Métropole à l'ensemble de la programmation est de 898 500 €.

Il est précisé que, pour chaque opération, Habitat et Métropole supporte au moins 20 % du coût d'opération. Dans le cas contraire, le montant de subvention de la Métropole sera diminué en conséquence.

Les opérations soutenues financièrement par Saint-Etienne Métropole feront l'objet d'une convention signée avec Habitat & Métropole précisant les modalités de versement de la subvention métropolitaine. Le paiement se fera en un maximum de dix annuités.

PROGRAMMATION DE SOUTIEN DE DROIT COMMUN A LA REHABILITATION THERMIQUE DES LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX

Bailleur social	Adresse de l'opération		Nombre de logements	Montant de subvention
Habitat et Métropole	Saint-Chamond	"Réclusière", 7 rue Réclusière, 2-4 rue Ardaillon	45	157 500 €
Total			45	157 500 €

PROGRAMMATION DE SOUTIEN A LA DEMOLITION, A LA REHABILITATION ET AU RENOUVELLEMENT DU PARC LOCATIF SOCIAL DES QUARTIERS DU CONTRAT DE VILLE

Démolition de logements locatifs sociaux situés dans les quartiers du Contrat de Ville :

Bailleur social	Adresse de l'opération		Nombre de logements	Montant de subvention
Habitat et Métropole	Saint-Chamond	"HBM Est" (démolition partielle), 4 rue James Condamin	10	55 000 €
Total			10	55 000 €

Réhabilitation des logements locatifs sociaux des quartiers du Contrat de Ville :

Bailleur social	Adresse de l'opération		Nombre de logements	Montant de subvention
Habitat et Métropole	Saint-Chamond	"Fonsala 3", 40 à 44 bld de Fonsala, 1 et 2 à 12 allée du Velay, 13 cours du Dauphinée et 17-19 rue du Bois d'Onzion	191	668 500 €
Habitat et Métropole	Saint-Etienne	"Bonnassieux", 17 rue Bonnassieux	1	3 500 €
Habitat et Métropole	Firminy	2 place des Abattoirs	4	14 000 €
		Total	196	686 000 €

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **valide la programmation d'Habitat & Métropole présentée et le montant de la participation financière de la Métropole à hauteur de 898 500 € ;**
- **approuve la convention de participation financière correspondante avec Habitat & Métropole ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer ladite convention ;**
- **la dépense correspondante sera imputée à l'opération ONA, destination LLSR3 et LLSPV du budget habitat sur les exercices 2021 et suivants.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU